Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024
ID : 004-250400868-20241202-29-CC

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 02 décembre 2024 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 14 novembre 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Etaient excusés :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024
ID : 004-250400868-20241202-29-CC

Délibération n° D–2024–29 (02/12)

OBJET : Subvention 2025 Politique de la Ville – Provence Alpes agglo
Orchestre à l'école Paul Martin Digne les Bains
Orchestre de quartier Digne les Bains

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen » modifiés le 3 juin 2021,

Vu la M57 relative l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics.

Exposé des motifs –

Pour la 8ème année, le conservatoire souhaite poursuivre les orchestres à l'école et de quartier dans le cadre de la Politique de la ville Provence-Alpes agglomération. Pour l'année 2025, l'orchestre sera reconduit sous le format suivant :

1. Orchestre à l'école Paul Martin

Un orchestre à l'école sera mis en œuvre en direction de 20 élèves : 13CE2, 2 ULIS et 5 CM1, pour le 1er semestre 2025.

2. Orchestre de quartier

Il a été demandé par les acteurs de la Politique de la ville d'étudier les moyens en partenariat avec le Centre communal d'action sociale de favoriser l'accès au projet d'adultes ou d'autres enfants issus exclusivement des quartiers Politique de la ville. Le dernier trimestre 2025 accueillera ce public.

Le Conservatoire propose l'intervention de sept enseignants qualifiés.

L'acquisition des instruments a été réalisée en 2019 et 2020.
Les élèves sont accueillis dans les locaux du conservatoire.

Le coût de l'action pour 2025 s'élève à **16 833€.**

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024
ID : 004-250400868-20241202-29-CC

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE l'action « Orchestres à l'école et de quartier » pour un montant de 16 833 € pour l'année 2025 dans le cadre du Contrat de Ville Provence Alpes agglomération ;

SOLLICITE les subventions les plus élevées auprès de l' Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence ;

DIT que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 ;

CHARGE Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 02 décembre 2024
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.